

Savoir vivre ensemble et se respecter

Bruits de voisinage, scooters, aboiements...

*quelques règles de simple civisme peuvent suffire à éviter les litiges
et à contribuer au bien-être de chacun*

- je préviens mes voisins en cas de festivités,
- je respecte les horaires réglementés pour effectuer mes travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils bruyants

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

- j'évite de faire du bruit le soir, aux sorties de réunions, spectacles ...
- si j'ai un chien, je fais en sorte qu'il ne gêne pas mon voisin